Un budget **sous le signe de la stabilité**

Lors de sa séance du 12 avril, le Conseil Municipal a approuvé le projet de budget primitif pour l'année 2018 proposé par le maire, confirmant ainsi les orientations définies en mars dernier.

La principale information est que, dans un contexte délicat pour l'ensemble des collectivités locales, et malgré, notamment, une nouvelle diminution des dotations versées par l'État, **la Ville de Sézanne n'augmente pas ses taux d'imposition.**

Dans le même temps, la Ville maîtrise, cette année encore, ses dépenses de fonctionnement, y compris ses charges de personnel.

Les crédits inscrits servent, pour l'essentiel, à préserver les services, les équipements, et les animations et manifestations qui permettent d'offrir aux Sézannais un cadre et une qualité de vie agréables : entretien des bâtiments et des espaces communaux, mise en valeur du patrimoine, soutien aux nombreuses associations.

0 % d'augmentation d'impôt

Maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris des charges de personnel.

0 € d'emprunt nouveau

Les charges de personnel représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de la Ville.
À Sézanne, cela concerne une cinquantaine de personnes ; ce sont ces agents qui accueillent le public et remplissent de nombreuses missions administratives très variées ; ce sont eux aussi qui assurent l'entretien des rues, ruelles et places, et des espaces publics (aires de jeux, mails, espaces verts, etc), la maintenance du patrimoine (bâtiments et logements communaux), la gestion et l'entretien des stades, du Prétoire, de la Femme sans tête et de l'Ancien Collège, et toute la logistique pour mettre en œuvre les nombreuses animations de la Ville et accompagner celles organisées par les associations ; sans oublier bien sûr la police municipale.
Les impôts locaux constituent la part de la recette de fonctionnement la plus élevée. Viennent en second les dotations, subventions et participations, versées pour l'essentiel par l'État, et qui sont en baisse constante depuis plusieurs années (entre 2011 et 2018, la Ville a perdu près de 44 % de dotation globale de fonctionnement…)

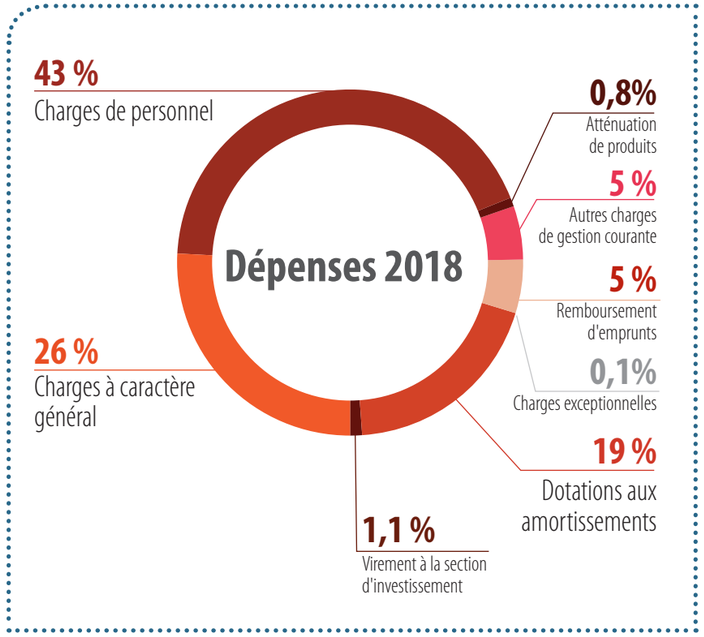
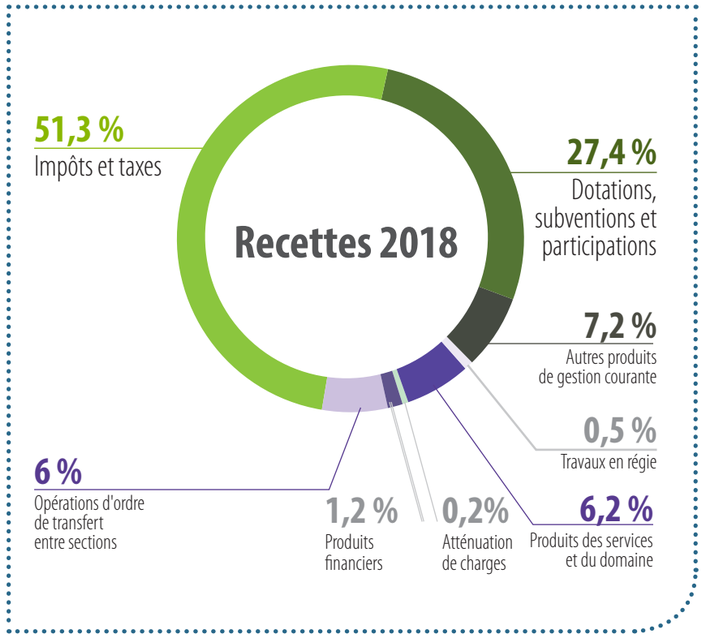
Budget primitif 2018 de la Ville de Sézanne : **5 610 762 €**